Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 68 (1923)

Heft: 10

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

LXVIIIº Année

N° 10

Octobre 1923

Une légende.

La faillite de la fortification permanente pendant la grande guerre.

La fortification a la valeur de ceux qui la défendent. (Adage italien.)

Au cours de la première année de la grande guerre, la fortification permanente a été frappée d'une condamnation qui paraissait sans appel. La sentence, prononcée par de très hautes autorités militaires, confirmée par des critiques éminents 1, a été ratifiée par l'opinion publique et depuis l'opinion publique n'a guère varié sur ce point. Elle semble avoir, c'est le cas de le dire, son « siège fait ». Se plaisant à opposer la chute rapide des places belges, françaises, russes, à la résistance longtemps invincible des « tranchées », elle a conclu que les forteresses ont fait leur temps et que la fortification de l'avenir, c'est la fortification improvisée. Toujours simpliste, amie des formules « globales » et des généralisations systématiques, même lorsqu'elles se contredisent, elle enveloppe aujourd'hui dans un discrédit commun les théories offensives sur lesquelles les grands états-majors fondaient en 1914 leurs plans de guerre fraîche et joyeuse, et les systèmes défensifs, issus de la guerre de 1870-71, qui devaient assurer à chacun des pays belligérants la protection de ses

¹ Citons ici le colonel Lecomte: « Le problème de l'attaque des places fortes modernes est résolu par le 305 et le 420. Voilà l'enseignement général qui ressort du siège de Namur, et que les bombardements de Maubeuge et de Liége ne font que confirmer ».